

Réponse de la FCD

FEEDBACK FORM

Juin 2006

Name of undertaking: FCD (French retailers association). The members of the FCD are : Auchan, Carrefour, Casino, Cora, Monoprix, Système U, Decathlon, Darty, Leroy-Merlin...

Industry retailers

Address: 12, rue Euler 75 008 Paris

Country: France

Name of contact person: Richard Boutet

Phone of contact person: 00 33 1 44 43 99 21

Email of contact person: boutet@fecd.eu

Participated in the questionnaire: No

Specific questions from Executive Summary:

A. Financial analysis of the industry

1. **Are high merchant fees a competitiveness issue for the EU economy?**

Oui

En effet, si les frais commerçants étaient moins élevés, cela impacterait à la baisse les coûts des produits pour les consommateurs.

Pour certaines enseignes, la différence peut aller de 1 à 4 pour les taux pratiqués en Europe dans le cadre d'une même enseigne à travers les différents pays.

2. **Are there compelling justifications for the comparatively high level of merchant fees observed in some parts of the EU25?**

Les commerçants se voient imposer les tarifs par les émetteurs de cartes : il n'y a donc aucune justification donnée

Les commerçants demandent d'ailleurs plus de visibilité sur la formation des coûts

Ils soutiennent donc totalement la démarche de la Commission européenne et son analyse dans le rapport intermédiaire

3. **In view of the apparent profitability of card issuing, is there a generally applicable justification for substantial revenue transfers through interchange fees in card payment systems?**

Il n'y a pas de justification sur la formation des coûts, aucune présentation des coûts réels : il est donc impossible de justifier les sommes en jeu.

D'autre part, on imagine difficilement la justification d'un transfert de revenus de l'acquéreur vers l'émetteur. En effet, c'est l'émetteur de la carte qui doit facturer à son client les services délivrés, il ne devrait pas les faire supporter au commerçant. Cela permettrait aussi au porteur de voir ce qu'on lui facture, et dont peut-être il n'a pas l'utilité.

4. **Are the high profits observed due to innovation or do they arise from some kind of market power in a two-sided industry?**

Il est difficile de lier niveau de commission et niveau d'innovation : dans certains pays où les commissions sont élevés, la norme EMV n'est pas encore en place et inversement. Les gains sont surtout pour la banque émettrice.

5. **What pricing practices, rules and legal provisions distort price signals to consumers and the choice of the most efficient payment instrument?**

La situation est particulière en France : le commerçant est l'agent payeur. Le consommateur n'a pas en mains les informations sur le moyen de paiement le plus / moins coûteux.

Par ailleurs, il n'est pas normal d'avoir un système de facturation dans lequel une part significative des commissions est calculée sur une base proportionnelle par rapport au montant de la transaction. Il n'est pas deux fois plus coûteux de traiter une transaction de 20€ qu'une transaction de 10€.

Le surcharging serait un système différent.

6. **Would cost-based pricing promote the use of efficient payment instruments and how could such pricing be implemented?**

La transparence des coûts et une tarification correspondante permettraient à chaque partie de connaître le prix de chaque service, et par conséquent de pouvoir choisir le meilleur service.

Un tel système ne peut être envisagé que s'il apporte des services supplémentaires.

7. **Do currently existing pricing practices have a substantial negative effect on cross-border card usage by consumers?**

Le marché actuel est fragmenté en autant de marchés nationaux. La mise en place du SEPA sera une solution.

B. Market structures, governance and behaviour

8. **What market structures work well in payment cards?**

Certaines solutions techniques actuelles fonctionnent bien : tel est le cas du GIE CB en France. Les problèmes apparaissent avec la question de la gouvernance, de la transparence et de la tarification d'un tel système : les banques issues de la distribution connaissent des barrières à l'entrée et une réelle discrimination.

9. **What market structures do not appear to work well / deliver efficient outcomes?**

Idem

10. **What governance arrangements can facilitate competition within and between card payment systems?**

La solution serait de pouvoir accéder à un marché de l'émission sur tout type de carte (bancaire, privative) afin qu'il soit créé une réelle carte SEPA.

11. **What governance arrangements can incentivise card payment schemes to respond to the needs and demands of users (consumers and merchants)?**

Il faut inclure plus de concertation dans les organismes en charge de la prise de décision. La présence des utilisateurs et des nouveaux acteurs doit être obligatoire.

12. **What governance arrangements can allow minority participants or minority members to receive appropriate information and participate appropriately in decision-making?**

L'exemple du GIE CB en France est caractéristique des manques en matière de choix de décision et de diffusion d'information. D'une part, les décisions sont prises par un collège représentant les grandes banques françaises, et d'autre part la diffusion d'information est soumise au « bon vouloir » de ces mêmes banques.

En fait, l'ensemble des acteurs (banques, psp, consommateurs, commerçants) doit avoir accès aux mêmes informations, sans distinction de « rang ». La création d'un site internet recensant en temps réel l'ensemble des décisions prises est un exemple simple de mise à disposition des informations pour tous.

13. **What access conditions and fees are indispensable?**

Il est logique que les frais liés à des coûts d'utilisation du système existent : ces coûts sont justifiés. Les commerçants sont disposés à payer les commissions lorsqu'elles sont justifiées par un service.

14. **To what extent is separation between scheme, infrastructures and financial activities desirable to facilitate competition and efficiency?**

Chacun doit pouvoir choisir librement ses prestataires. La concurrence doit être transparente. La directive sur les services de paiement doit permettre de définir les éléments de « règles du jeu ».

C. Future market developments

15. **Are significant structural changes to be anticipated in the payment cards industry?**

L'acquisition devenant peu rentable, il serait inquiétant qu'un unique réseau contrôle l'ensemble du schéma.

16. **What are the anticipated impacts on the industry of innovation and technological change?**

Il est raisonnable d'espérer une intensification de la lutte contre la fraude, une baisse des coûts du fait de la concurrence et la mise en place de services nouveaux et innovants (tel que les paiements par mobile)

D. Potential solutions to market barriers

17. **How can structural barriers to competition, which may arise for instance from the integration of different functions within a payment system or from acquiring joint ventures, be tackled?**

L'autorégulation semble montrer ses limites : il y a donc un espace pour la mise en place d'une réglementation européenne.

18. **Are there compelling justifications for the identified possible behavioural barriers to competition?**

Il n'y a aucune justification.

19. **How much need and scope is there for harmonising technical standards in the payment cards industry? How large are the potential benefits and costs of harmonisation?**

Les standards doivent être au moins européens si ce n'est mondiaux.

Les standards techniques doivent faciliter l'entrée de nouveaux entrants sur le marché. D'autre part, la standardisation amènera une réduction de coûts par la mutualisation des coûts et/ou la mise en compétition.

Les standards techniques doivent couvrir toutes les infrastructures de la chaîne de « production », depuis le commerçant jusqu'à la banque, en passant par exemple par le système de compensation.

E. Lessons for SEPA

20. *What lessons (best practice) for the design of SEPA schemes can be learnt from existing national and international payment systems?*

Le système de compensation mis en place en France pourrait servir d'exemple (plusieurs vacations par jour).

21. *How could competition between schemes in SEPA be strengthened?*

Il est à espérer que les normes SEPA gardent une possibilité d'adaptation du fait du jeu de la concurrence.

22. *Which structural and behavioural barriers to effective competition between banks and payment service providers should be removed to achieve SEPA?*

La directive sur les services de paiement devraient permettre la mise en place de nouveaux acteurs bancaires que sont les prestataires de services de paiement.

Aujourd'hui, on constate une « main mise » sur le SEPA par l'EPC, malgré la vigilance de la commission européenne. Si l'on veut une réelle compétition, il est indispensable de mettre en place un organe de concertation qui regroupe l'ensemble des acteurs et dans lequel chacun ait un rôle « équivalent »

23. *What governance requirements should SEPA schemes meet?*

Il serait souhaitable que la Commission européenne soit partie prenante dans la gouvernance du SEPA.

Au niveau de la gouvernance, il est indispensable de créer un système de «certification » qui soit totalement indépendant des intérêts des acteurs du marché.

Il peut être envisager de laisser le choix de l'autorégulation, mais sur les normes en particulier, si un tel système indépendant n'est pas mis en place, alors la DG Concurrence ne pourra que faire un constat a posteriori, ce qui serait le signe d'un échec de la compétition voulue par la DG Market.

24. **By what means can interoperable communication protocols, security and other technical standards be achieved and certification procedures be limited to the minimum necessary?**

Le SEPA doit être l'occasion de créer un réel nouvel acteur bancaire qui connaîtra les mêmes règles que tous les autres acteurs.

25. **Do the removal of barriers to competition, the observance of pro-competitive governance and the creation of interoperable standards require (further) regulation?**

Le rôle de la Commission européenne ne doit pas se limiter à une période définie à partir de 2010 : la commission européenne doit garder un pouvoir d'intervention législative.

General comments:

General questions:

1. Did you find the content of the report easily accessible and understandable?

yes, fully;

2. Did you find that the level of detail in the report was:

about right;

3. Did the information contained in the report was:

mostly known to you/the payment cards industry.

4. Did the market analysis in the report:

represent a mix of both aspects.

5. Did the report raised the right policy issues;

yes, covered most of the key issues

Thank you for your contribution!